

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Dienville**  
**SEANCE DU 16 MARS 2022**

Date de la convocation : 11 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

**Présents** : ASSIER Roger, BOURCIER Céline, CARTIER Isabelle, COQUIN Mélisandre, DOYEN Florence, DUPONT Bruno, LARGE Claude, PAILLEY Régis, PETIT Catherine, TABOURET Nathalie

**Représentés** : AGRAPART Magalie par LARGE Claude, RAVIER Sébastien par COQUIN Mélisandre

**Absents excusés** : VERHAEGEN Yannick, VINZENT Franck

**Absent** : MAILLARD Francis

**Secrétaire** : Madame DOYEN Florence

**Approbation du PV du conseil du 19/01/2022**

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

**D2022\_11 - Demande de rattachement des maisons de Brienne-la-Vieille à Dienville**

Mr le Maire informe que les habitants qui se trouvent à la sortie de Dienville direction Brienne-la-Vieille et qui sont rattachés actuellement à la commune de Brienne-la-Vieille, souhaitent être intégrés administrativement à la commune de Dienville.

Mr le Maire propose de demander au Préfet une enquête d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire une demande d'enquête d'utilité publique auprès du Préfet.
- **CHARGE** le Maire de suivre ce dossier et de signer tout document se rapportant à cette délibération.

**D2022\_12 – Autorisation du Maire à ester en justice**

Mr Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une « citation à partie civile devant la Chambre des Appels Correctionnels de la Cour d'Appel de Reims », séant au Palais de Justice de ladite ville, 201 rue des Capucins 51096 REIMS, dans le cadre d'une affaire d'urbanisme.

A la demande de Mr Le Procureur général près de la Cour d'Appel de Reims, Mr LARGE est convoqué à l'audience du Jeudi 07 Avril 2022 à 14h00 en qualité de partie civile.

Mr LARGE souhaite être représenté à cette audience par Maître Xavier COLOMES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que Mr Le Maire soit représenté à cette audience par Maître Xavier COLOMES.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document se rapportant à cette délibération.

## D2022\_13 - Renouvellement Convention SATESE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service d'Assistance Technique aux exploitants de Station d'Épuration (SATESE) propose de renouveler la convention relative à la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau avec la Commune, qui est arrivée à terme le 31 décembre 2021. Cette convention serait renouvelée pour 3 ans, du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention SATESE à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2024, dans la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.

## D2022\_14 - Tarifs Animations 2022

Isabelle CARTIER présente pour acceptation et vote les différents tarifs des animations pour l'année 2022 :

**MARCHE ARTISANAL** : dimanche 17 juillet 2022, avec les tarifs suivants :

- **Droits de place exposants** : 10 € de 1 mètre à 5 mètres maximum pour les extérieurs et 5 € le mètre supplémentaire et 5 € de 1 mètre à 5 mètres maximum pour les dienvillois.
- **Droits de place Ambulants** : 20 € pour les Dienvillois et 50 € pour les Extérieurs

**VIDE-GRENIERS** : dimanche 12 juin et 7 août 2022

- 1 € le mètre aux dienvillois (à noter : la recette est reversée intégralement à l'association aidante)
- 2 € le mètre linéaire pour les extérieurs
- 50 € pour les stands professionnels extérieurs
- 75 € pour les commerçants ambulants

**BONS D'ACHAT** :

- Fleurissement : 30 €
- Brevet des Collèges : 40 €
- Naissances : 40 €
- Noël des enfants du personnel communal : 40 €
- Noël des Aînés : 20 € (2 bons de 10 €)

**SAPINS DE NOEL** :

- Achat d'un sapin de Noel par commerçant pour 2022 (si demande d'un second, le facturer)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** les tarifs pour les animations 2022.

## D2022\_15 – ONF - Vente de bois coupe n° 10

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Dienville :

- décide d'exploiter en régie **la parcelle 10**
- décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison 2023.

Essence-Vente publique	Vol. estimé-Vente publique
<b>Chêne</b>	<b>159.81 m3</b>

### 1) Frais financiers

La commune accepte que dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

## D2022\_16 – ONF – coupes de bois dans la forêt communale – état d’assiette 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022.**

**2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation.**

**3 – Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.**

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle 9 : Report

Motif : Coupe secondaire exploitée en 2021, acquisition semis en cours.

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

**Mode de délivrance des bois d'affouage :**

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage : **par foyer**

Décide que la délivrance se fera : **sur pied**

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PAILLEY Régis ; M. ASSIER Roger ; M. DUPONT Bruno

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## D2022\_17 – Travaux Mairie – Intégration de l'Agence Postale Communale : choix des entreprises

Mr Régis PAILLEY informe que, suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre du projet d'intégration de l'APC (Agence Postale Communale) dans la Mairie, et après la réunion d'ouverture des plis supervisée par l'Architecte, Mr Préaux, les entreprises retenues pour effectuer ces travaux sont :

Nom de l'entreprise	Lot	Montant HT
CHAMPAGNE MENUISERIE	01 – Plâtrerie Isolation	9 104.00 €
SARL FLAJOLET	02 – Electricité	14 226.35 €
AUBE REFRIGERATION	03 – Plomberie Climatisation	12 953.59 €
LAMBLIN	04 – Sols souples	3 142.26 €
LAMBLIN	05 – Peinture	4 078.28 €
CHAMPAGNE MENUISERIE	06 – Menuiserie Ext Bois	3 620.00 €

**MONTANT TOTAL HT : 47 124.48 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le choix des entreprises retenues suite à l'appel d'offres pour les travaux d'intégration de l'APC à la Mairie et pour un montant total HT de 47 124.48 €.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document se rapportant à cette délibération.

## D2022\_18 - Achat mobilier salle des fêtes

Mme Catherine PETIT informe qu'il est nécessaire de racheter des chaises pour la salle des Fêtes (Foyer Familial). Elle propose l'achat de 50 chaises pliantes noires au prix de 38 € HT l'unité ; ce qui représente un coût de 2 305.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'achat de 50 chaises pliantes pour la salle des Fêtes pour un montant de 2 305.20 € TTC.

## MEFRAN : illuminations et jeux plein-air

Cette délibération est reportée afin de le présenter en Commission.

### Tour de table

#### **Céline BOURCIER :**

Mme Bourcier revient sur le sujet abordé au précédent conseil concernant le « projet participatif citoyen ». Elle présente une ébauche de document appelé « Projet des Citoyens Dienvillois » qui sera distribué aux habitants avec un cahier des charges. Ce projet communal aura pour objectif de valoriser la participation active des habitants dans la vie de notre commune. Ce document sera complété avec :

- La proposition du projet
- Le montant prévisionnel
- Le calendrier à respecter

#### **Isabelle CARTIER :**

Jeu de société : Mme Cartier informe qu'un créateur de jeu de société souhaite inclure la Commune de Dienville dans un de ses prochains jeux, en collaboration avec le Département de l'Aube. Cela est totalement gratuit pour la mairie. Il souhaite simplement avoir l'autorisation.

Food truck pizza : la Mairie a reçu une demande pour l'installation dans le village d'un camion à pizzas à emporter. Dossier en attente de complément d'information.

Slooly Trotinettes Electriques en location : demande d'autorisation d'exploiter sur la Commune. Nous le recevrons prochainement.

Feu d'artifice : le devis pour le feu d'artifice du 13 juillet est en reliquat avec la société Prévost suite à la crise sanitaire en 2020. La Commune reste fidèle avec la société pour cette date.

#### **Régis PAILLEY :**

Mr Pailley informe d'une randonnée proposée par le PNRFO et l'ONF et l'association des communes forestières, le 25 Mars 2022, ouverte à tout public.

Coupes de bois : suite à la délibération (D2022-15), l'abattage, le débardage et les diverses tâches sont estimés à 4 000 €.

Pénalités : des pénalités ont été versées à la Commune concernant la coupe 10, d'un montant de 3 277. 76 € TTC.

#### **Catherine PETIT :**

Recensement : Mme Petit informe du bon déroulement du Recensement de la population avec une très bonne participation des Dienvillois.

Dons UKRAINE : la collecte de dons pour l'UKRAINE du samedi 12 mars a très bien fonctionné avec une bonne participation des Dienvillois ainsi que des 24 bénévoles. La livraison des dons à la Protection Civile de Troyes s'est ensuite effectuée le lundi suivant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h04.

Fait à DIENVILLE, les jours, mois et an susdits.  
Le Maire, Claude LARGE

